

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2025, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Jimmy Samson
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyens présents : Aucun

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2025-03-0029

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2025-03-0030

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 février 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2025-03-0031

Campagne de promotion de la santé mentale positive 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal de Launay proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

Adoptée

2025-03-0032

JOURNAL L'INFORMATEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE verser le montant de 30.00 \$ comme contribution financière pour le journal pour l'année 2025.

Adoptée

2025-03-0033

DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE STE-CHRISTINE

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec la hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'APPUYER la municipalité de Ste-Christine dans sa demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement de programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest ainsi qu'à la municipalité de Ste-Christine.

Adoptée

2025-03-0034

DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE STE-CHRISTINE – CAMP DE JOUR ENJEUX

ATTENDU QUE les Municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodement appropriées aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement, en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Densye Lacombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de Launay soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à la municipalité de Ste-Christine.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE STE-CHRISTINE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C. C-24.2)

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal de Launay appui la municipalité de Sainte-Christine dans sa demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (C. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

Adoptée

COMPTES À PAYER**Compte payé :**Chèques fournisseurs

C2500003 Daniel Tétreault	Audit 2024	8 991.05 \$
C2500004 Ville d'Amos	Enfouissement	416.25 \$
C2500005 Fabrique St-Léon-Le-Grand	Bulletin paroissial	50.00 \$
C2500006 L'accueil	Appui 2024-2025	50.00 \$
C2500007 Réusitech inc.	Entretien niveleuse	680.36 \$
C2500008 Trudel Automobile	Entretien voiture	249.50 \$
C2500009 Isabelle Lévesque	Remboursement clé gym	25.00 \$
C2500010 SAAQ	Vignette camion	7.59 \$

Paiements directs

P2500001 FQM Services	Soutien technique annuel	4 817.45 \$
P2500002 Buro plus Gyva	Contrat de service	149.71 \$
P2500003 FQM Assurances	Assurance dôme	1 964.18 \$
P2500004 Sanimos	Collecte et transport	4 152.22 \$
P2500005 ADMQ	Cotisation/achat logiciel	1 042.82 \$
P2500006 H2lab inc.	Échantillon eaux usées	83.36 \$
P2500007 Dépanneur des bouleaux	Essence voiture/essence dôme	139.02 \$
P2500008 Buro plus Gyva	Fourniture de bureau	124.72 \$
P2500009 Hydraulique J.M.P.E	Entretien niveleuse	77.61 \$
P2400010 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien de bâtiment	37.15 \$
P2400011 Uni-select inc.	Machinerie/bâtiment/outillage	721.65 \$
P2500012 M&M Nord Ouest	Outillage	278.07 \$
P2500013 Danny Lamoureux élect.	Travaux électrique dôme	15 174.26 \$
P2500014 Location Lauzon	Location navette	250.13 \$
P2500015 Gestion P.Mino. Tansery inc.	Entretien niveleuse/outillage	237.96 \$
P2500016 Nadeau Gestion de projet inc.	Gestion de projet dôme	1 767.74 \$

P2500017 Les jonctions A.M.S. inc.	Tapis Dôme	684.10 \$
P2500018 Jinny Cossette	Remb. repas rencontre ADL	29.08 \$

Chèques salaires

Salaires en ligne

D2500012-D2500016	Salaires	5 046.29 \$
D2500017-D2500022	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2500023-D2500027	Salaires	4 873.27 \$

Salaires en chèque

P2500002	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD janvier

L2500001 Bell Mobilité	Cellulaire urgence	34.44 \$
L2500002 Hydro-Québec	Éclairage rues	476.09 \$
L2500003 Hydro-Québec	Salle municipale	1 794.41 \$
L2500003 Hydro-Québec	Égouts	151.78 \$
L2500005 Hydro-Québec	Garage	1 744.30 \$
L2500006 Vidéotron	Internet	114.86 \$
L2500007 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	64.45 \$
L2500008 INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2500009 It Cloud	Licence office/sauvegarde	85.03 \$
L2500010 Revenu Québec	DAS	4 145.74 \$
L2500011 Revenu Canada	DAS	1 541.02 \$
L2500012 Hydro-Québec	Parc	85.10 \$
L2500013 Vidéotron	Téléphonie IP	81.13 \$

Comptes à payer :

Dépanneur des bouleaux inc.	Essence voiture	52.01 \$
Dépanneur des bouleaux inc.	Entretien de bâtiment	23.38 \$
Dépanneur des bouleaux inc.	Essence voiture	56.00 \$
Transport D.&F. Bernier	Transport de bouleau	1 724.63 \$
Ville d'Amos	Enfouissement	634.60 \$
Lumen	Dôme	124.42 \$
Ferabi	Entretien dôme	213.01 \$
Vitrierie Pomerleau	Entretien dôme	133.66 \$
Uni-select	Entretien dôme	197.10 \$
Uni-select	Outillage	78.05 \$
Énergie Sonic inc.	Diesel	3 515.01 \$
Purolator	Envoi test égout	5.46 \$
Dany Lamoureux ent. électricien	Réparation luminaire rue	180.74 \$
P.G. Bilodeau Diesel inc.	Entretien camion	187.35 \$
Canadian Tire	Matériel d'atelier	14.92 \$
Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery	Partage inspectrice	1 061.95 \$
Boutique du bureau Gyva	Journal/Fourniture de bureau	350.67 \$
Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	39.96 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien équipement	18.69 \$
Daniel Tétreault, cpa inc.	Audit TECQ 2019-2023	2 845.63 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2025-03-0036

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2025-03-0037

SPECTACLE D’HUMOUR

CONSIDÉRANT QUE les agents (es) de développement local souhaitent déposer une demande d’aide financière au Fonds Culturel pour un spectacle d’humour;

CONSIDÉRANT QUE l’aide financière ne couvre pas en totalité les frais du spectacle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal accepte de participer au projet et s’engage à fournir un montant maximal de 450 \$ pour l’organisation de l’événement.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2025-03-0038

Vente de bouleau

CONSIDÉRANT QUE le tirage au sort pour la vente de bouleau a eu lieu et que le nom de monsieur Clermont Bossé a été tiré en 3^e place;

CONSIDÉRANT QUE le troisième voyage n’était pas complet et comprenait du tremble;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le prix de vente pour le troisième voyage soit de 1 000 \$ transport inclus.

Adoptée

Ajout de luminaires de rue

Des informations seront prises afin de voir s’il est possible de faire installer de nouveaux luminaires de rue sur la rue de l’Étang.

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

2025-03-0039

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l’assemblée soit levée à 19h25.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.